



28 DEC. 2016

Monsieur Jacques Chagnon, M.A.N.  
Président  
Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30  
Québec QC G1A 1A4

000-965-4977/496  
ML  
C.C. Cab. Préj

Monsieur le Président,

Le cabinet du premier ministre Justin Trudeau m'a fait parvenir une copie de vos lettres du 10 juin 2016. J'ai lu avec intérêt votre perspective sur plusieurs motions adoptées par l'Assemblée nationale du Québec, portant notamment sur les produits laitiers et le papier surcalandré du Québec.

Le gouvernement du Canada a rencontré au cours des derniers mois des membres de l'industrie laitière afin d'explorer des solutions à long terme aux problèmes auxquels ils font face, comme l'utilisation du lait diafiltré au Canada. Tout au long de ces consultations, j'ai travaillé étroitement avec mon collègue l'honorable Lawrence MacAulay, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Nous nous sommes penchés sur plusieurs options visant l'amélioration de la situation des producteurs laitiers canadiens et la modernisation de l'industrie pour en assurer le développement et la prospérité dans une économie mondiale en constante évolution. Cette collaboration doit continuer car elle facilitera un échange d'idées soutenu dans le but d'identifier des solutions de rechange et de saisir toute occasion qui permettrait à l'industrie de mieux s'adapter aux pressions croissantes du marché. Dans ce contexte, le gouvernement constate l'accord de principe sur lequel les producteurs laitiers canadiens et les transformateurs se sont entendus le 13 juillet 2016, et il appuie leurs efforts en vue de s'adapter aux pressions nombreuses et continues du marché. Le ministre MacAulay a également annoncé le 10 novembre dernier le nouveau Programme d'investissement dans les fermes laitières ainsi que le Fonds d'investissement dans la transformation des produits laitiers afin d'aider l'industrie laitière à s'adapter aux nouveaux débouchés et défis commerciaux mondiaux.

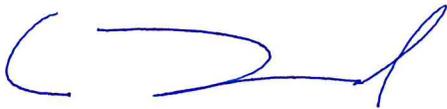
En ce qui a trait au deuxième point que vous soulevez, le gouvernement du Canada est résolu à défendre les intérêts du pays contre l'imposition de droits compensateurs sur le papier surcalandré. Par la présente, je tiens à vous informer que le 24 juin 2016, un groupe spécial binational de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a été établi pour se pencher sur la décision définitive positive en matière de droits compensateurs du département du Commerce des États-Unis dans le dossier du papier surcalandré en provenance du Canada. Une audience a eu lieu le 25 Octobre 2016 à Washington.

.../2

En outre, parallèlement à la contestation en vertu de l'ALENA, l'Organisation mondiale du commerce a créé le 21 juillet dernier un groupe spécial de règlement des différends chargé d'étudier les droits compensateurs appliqués par les États-Unis sur le papier surcalandré. Je vous assure que le gouvernement continuera à travailler avec les entreprises et les provinces touchées pour résoudre cette impasse.

Le gouvernement du Canada est résolu à protéger et à défendre les intérêts des entreprises canadiennes œuvrant dans le secteur des pâtes et papier, particulièrement sur le marché américain. Mon équipe travaille avec l'équipe du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec sur ce sujet.

Je vous remercie de m'avoir écrit et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée

c.c. L'honorable Lawrence MacAulay, C.P., député